

ARRÊTÉ N° 2026-323-8.3.3
Réglementant le stationnement et la circulation à l'occasion de travaux
9 place Jacques Chaban Delmas

La maire de la commune de SAINT- GEORGES -D'OLÉRON,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-8^{ème}-partie signalisation temporaire - approuvée pour l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

Vu la demande présentée par les entreprises LABATUT Pierre-Olivier sise 3 chemin des Tourterelles 17600 NIEULLE-SUR-SEUDRE et BLANCHET Yann sise 59 A rue Tiers 17600 SAUJON ;

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité publique justifie pleinement la limitation ainsi apportée au libre usage de certaines voies en raison de travaux de réfection du balcon avec échafaudage pour Mme FRANIATTE, 9 place Jacques Chaban Delmas 17190 SAINT-GEORGES-D'OLÉRON ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : du 15 octobre au 13 novembre 2026, la circulation des véhicules se fera suivant les impératifs du chantier soit par :

- Stationnement interdit face au n°9 place Jacques Chaban Delmas selon annexe 01, exception faite des véhicules des entreprises LABATUT et BLANCHET.
- Stationnement interdit à proximité de l'échafaudage.
- Lors des phases nocturnes l'échafaudage devra faire l'objet d'un balisage lumineux.
- Les déchets (palettes, matériaux cassé du chantier, etc..) devront être évacués.
- Le fil d'eau devra être entretenu quotidiennement.

Le passage des véhicules de secours devra être préservé

ARTICLE 2 : La signalisation sera posée et entretenue par l'entreprise chargée des travaux. Elle sera conforme au manuel du chef de chantier.

ARTICLE 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 4 :

Ampliations du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Pierre-d'Oléron
- Monsieur le chef du centre de secours de Saint-Pierre-d'Oléron
- La police municipale
- Entreprise LABATUT
- Entreprise BLANCHET

Fait à SAINT-GEORGES-D'OLÉRON, le 02 octobre 2026.

La maire
Dominique RABELLE





SAINT-GEORGES-D'OLÉRON

